



Mettre au prud'homme son employeur

Par **metis974**, le **12/08/2010** à **11:33**

Bonjour,

Je voudrais savoir si je peut mettre mon employeur au prud'homme pour licenciement non justifier et non paiement de solde tout compte sachant que lors de la signature de mon licenciement j'ai fait une lettre comme quoi je cède mes part (20%).Je suis partis en mauvais terme avec lui.Par contre quand je lui ai annoncer mon intention de lui mettre au prud'homme il m'a dit que je ne peut pas puisque j'ai toujours des part dans la société et que le courrier que j'ai fait n'étais pas valable.

Merci.